

DEC 37/2015

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 23 novembre 2015

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 23 novembre 2015

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 37/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015

E 10734



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 16 novembre 2015
(OR. en)**

14179/15

FIN 771

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Madame Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne
Date de réception:	16 novembre 2015
Destinataire:	Monsieur Pierre GRAMEGNA, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 37/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 37/2015.

p.j.: DEC 37/2015



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 10/11/2015

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2015
SECTION III - COMMISSION TITRES: 13, 21

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 37/2015

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 2103 Instrument européen de voisinage

POSTE - 21 03 03 01 Coopération transfrontalière (CTF) - Contribution de la rubrique 4	CE	-1 380 115,00
	CP	-88 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1303 Fonds européen de développement régional et autres interventions régionales

POSTE - 13 03 64 03 Participation des pays du voisinage européen au FEDER/CTE -- Contribution au titre de la rubrique 4 (IEV)	CE	1 380 115,00
	CP	88 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

21 03 03 01 - Coopération transfrontalière (CTF) - Contribution de la rubrique 4

b) Données chiffrées à la date du 20/10/2015

	CE	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	82 806 886,00	14 447 219,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00	0,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	82 806 886,00	14 447 219,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	82 806 886,00	14 447 219,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	81 426 771,00	14 359 219,00
7 Prélèvement proposé	1 380 115,00	88 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,67 %	0,61 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 20/10/2015	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du virement

Par la décision C(2014) 7172 du 8.10.2014, la Commission a adopté un document de programmation pour le soutien de l'Union européenne à la coopération transfrontalière dans le cadre de l'instrument européen de voisinage (IEV) sur la période 2014-2020. Afin de pouvoir engager la contribution de l'IEV pour 2015 au programme transnational de la région de la mer Baltique au titre de la coopération territoriale européenne et de verser les préfinancements annuels, il convient de procéder à un virement de crédits issus de l'IEV en faveur du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Comme les montants n'étaient pas encore connus à l'époque de l'élaboration du projet de budget 2015, aucun crédit n'a été inscrit sur la ligne correspondante du FEDER. En conséquence, il y a lieu qu'un virement entre les lignes de l'IEV et du FEDER soit maintenant effectué par l'autorité budgétaire pour couvrir les besoins en crédits d'engagement et de paiement.

Les montants à virer s'élèvent à 1 380 115 EUR en crédits d'engagement et à 88 000 EUR en crédits de paiement.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

13 03 64 03 - Participation des pays du voisinage européen au FEDER/CTE – Contribution au titre de la rubrique 4 (IEV)

b) Données chiffrées à la date du 20/10/2015

	CE	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	0,00	0,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00	0,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	0,00	0,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0,00	0,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	1 380 115,00	88 000,00
7 Renforcement proposé	1 380 115,00	88 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	n/a	n/a
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 20/10/2015	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du virement

Les crédits inscrits sur la ligne 13 03 64 03 sont destinés à couvrir le soutien apporté par l'instrument européen de voisinage (IEV) au titre de l'objectif «Coopération territoriale européenne» pour la période de programmation 2014-2020 en faveur du programme de coopération transfrontalière de la région de la mer Baltique. Le soutien, tant au titre de l'IEV que du Fonds européen de développement régional (FEDER), sera affecté à des projets de coopération transfrontalière menés le long des frontières extérieures de l'Union faisant intervenir, d'une part, les États membres et, d'autre part, les pays partenaires et/ou la Fédération de Russie, afin d'encourager un développement régional intégré et durable de régions frontalières voisines, une coopération entre ces dernières et une intégration territoriale harmonieuse dans toute l'Union et avec les pays voisins.